



Démocratie, organisation territoriale, politiques publiques

*144 maires et présidents d'intercommunalités
de Loir-et-Cher témoignent*

Enquête avril 2019

AVANT-PROPOS

Dans le cadre du «Grand débat national» lancé à l'initiative du Président de la République, l'Association des Maires de Loir-et-Cher a souhaité interroger les maires et présidents d'intercommunalités afin de connaître leur opinion, et celle des équipes municipales le cas échéant, sur les grandes thématiques soulevées par le débat national relativement au volet institutionnel.

En effet il est apparu indispensable au Bureau de l'Association des Maires que les élus soient associés à cette consultation et qu'ils puissent y contribuer en leur qualité d'édile.

En partenariat avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires, une enquête a ainsi été réalisée et adressée aux élus dans le courant du mois de février.

L'objectif était de balayer les grands thèmes du débat par rapport aux problématiques rencontrées par les élus, et de relayer par suite les préoccupations ainsi exprimées au niveau national.

MÉTHODOLOGIE

Cette consultation des maires et présidents de communautés de communes ou d'agglomération de Loir-et-Cher a été organisée via un questionnaire administré en ligne.

Les élus ont d'abord été informés du projet par voie postale fin janvier, puis invités par mail le 22 février 2019 à se connecter au site de l'enquête avec des liens sécurisés ; plusieurs relances ont été opérées. La clôture de la consultation est intervenue le 1er avril.

Le formulaire comportait différents volets parmi lesquels les conditions d'exercice du mandat, ainsi que le regard porté sur l'organisation territoriale, les finances des collectivités et les politiques publiques. Les élus ont également été interrogés sur leurs pratiques en matière de démocratie locale.

144 maires ou présidents d'intercommunalités ont apporté leur témoignage, parfois en répondant à une partie seulement des questions, soit un taux de retour tout à fait significatif de 49 %.

La comparaison du profil des répondants avec celui de l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités de Loir-et-Cher, tant du point de vue du sexe que des âges, montre une très grande similitude (1 % d'écart pour chaque thème). L'enquête est par conséquent très représentative.

SYNTHÈSE

Population avant tout masculine, plutôt âgée et bénéficiant d'une certaine expérience, les maires du département, souvent retraités, consacrent en moyenne 29 heures par semaine à leur mandat. Très impliqués et à l'écoute de leurs administrés, dont le bien-être reste leur premier objectif, ils estiment que leur fonction requiert toujours davantage de temps, de technicité et de polyvalence. La complexité de leur tâche fait qu'ils ont un besoin croissant d'appui extérieur qu'ils reçoivent essentiellement des services municipaux et intercommunaux.

Les élus questionnés portent un regard très critique sur l'organisation de notre pays, qu'ils jugent inadaptée, notamment en raison de son appareil normatif excessif et d'un empilement administratif dont ils réclament la simplification. Autre sujet de mécontentement : l'opacité des compétences respectives des différentes collectivités. Pour rendre notre pays plus efficient, ils prônent la clarification et le partage des responsabilités, demandent que les transferts de compétences deviennent optionnels, et appellent le pouvoir centralisateur à redonner tout leur poids aux communes et à permettre à des collectivités de nature différente de mutualiser leurs compétences.

Beaucoup s'inquiètent de voir les finances locales se dégrader, situation qu'ils imputent à la baisse des dotations de l'État et la disparition de la taxe d'habitation.

De nombreuses politiques publiques actuellement conduites catalysent leur amertume, à l'instar de l'instauration d'une vitesse limitée à 80 km/h ou des obligations apportées par la loi NOTRe, beaucoup de maires s'estiment dépossédés de leurs prérogatives et pouvoir d'action. Au regard d'une situation qu'ils tiennent pour dégradée, ils attendent un soutien renforcé de l'État et des EPCI dont leurs communes sont membres.

Et ce d'autant plus, qu'un quart des maires alertent

sur le décrochage que connaît leur territoire. Ces inégalités territoriales et socio-économiques touchent presque sans distinction toutes les composantes de la population concernée.

Conscients de la nécessité d'informer et de consulter leurs administrés sur les projets qu'ils développent, répondant ainsi à une grande attente de ces derniers, les élus du Loir-et-Cher ont une approche très conventionnelle de la démocratie participative. Leurs pratiques reposent essentiellement sur les échanges directs avec la population via les canaux très classiques que sont les rencontres individuelles ou avec les associations et les réunions publiques. Pour conforter la démocratie, les maires et présidents d'EPCI militent pour le renforcement du rôle des communes en modifiant les lois de décentralisation et la gouvernance des EPCI.

Invités à formuler des suggestions pour affermir la place de leur collectivité dans son environnement institutionnel, les propositions des élus, qui savent qu'ils restent le pilier fondamental de la démocratie décentralisée, se déclinent selon deux axes : l'amélioration des conditions d'exercice des mandats locaux d'une part, et l'émancipation des collectivités locales d'autre part.

En mars 2020, communes et intercommunalités verront leurs équipes renouvelées. Moins d'un maire sur trois affirme vouloir briguer un nouveau mandat tandis que 35 % assurent ne pas vouloir se représenter.

Si les élus du Loir-et-Cher oscillent entre enthousiasme et désenchantement, tous gardent un même credo : faire avancer leur territoire et contribuer au bien vivre individuel et collectif.

QUI SONT LES MAIRES DU LOIR-ET-CHER ?

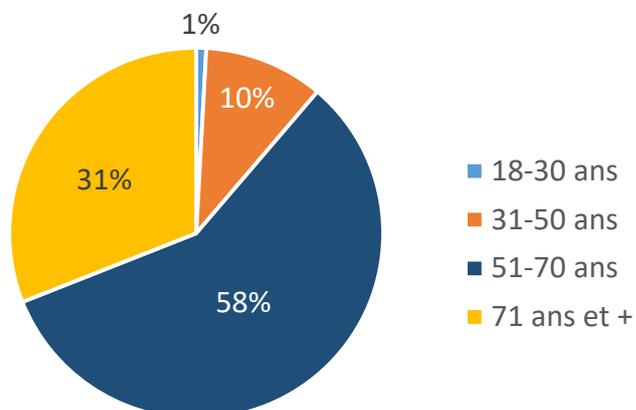
UNE POPULATION AVANT TOUT MASCULINE ET BÉNÉFICIAIRE D'UNE CERTAINE EXPÉRIENCE

Les maires et présidents d'intercommunalités du Loir-et-Cher sont **plutôt âgés**, près de **89 % ont plus de 51 ans**. La proportion d'élus âgés de 71 ans et plus (31 %) est même plus importante que la part des élus âgés de 31 à 50 ans (10 %). A l'autre bout de la pyramide des âges, à peine 1 % d'entre eux ont moins de 31 ans.

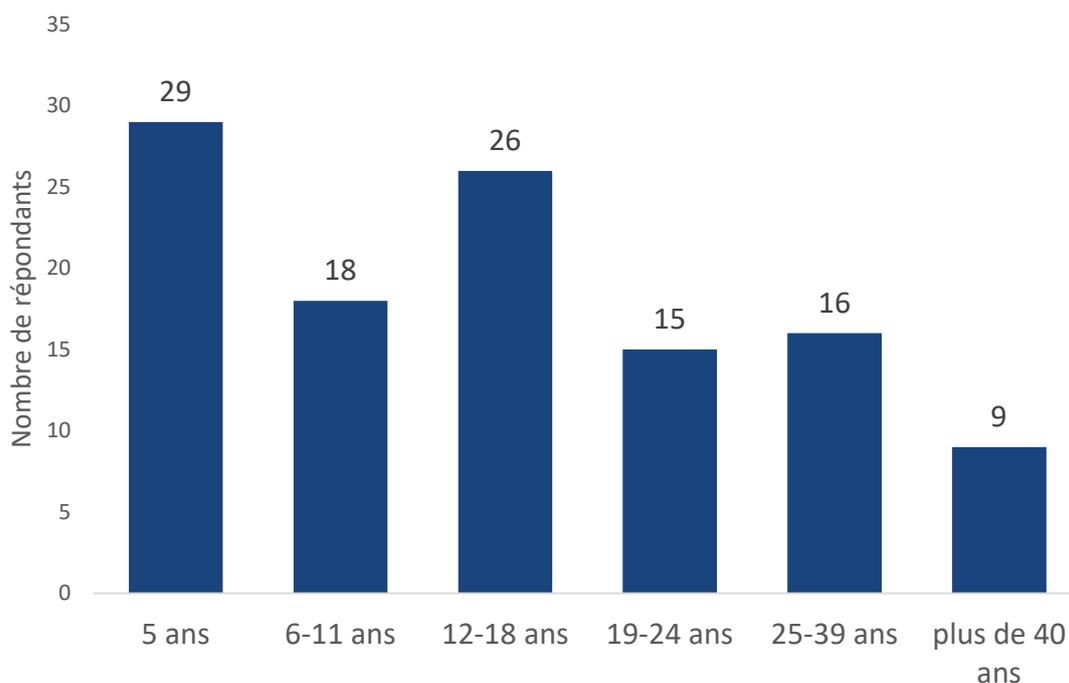
Si la part des **femmes** est loin d'être anecdotique (22 %), **la parité a encore des progrès à faire**. Les hommes restent largement sur-représentés, puisque près de 78 % des maires et présidents d'intercommunalités du Loir-et-Cher sont de sexe masculin.

Ils constituent **une population qui s'est relativement renouvelée** puisque tous mandats confondus, **26 % d'entre eux sont élus depuis 2014** alors que 16 % en sont à leur deuxième mandat, 23 % à leur troisième et 14 % à leur quatrième. 8 % sont même élus depuis plus de 40 ans. **Beaucoup bénéficient donc à la fois d'une grande expérience et d'un fort enracinement local.**

AGE DES ÉLUS AYANT DONNÉ L'INFORMATION



RÉPARTITION DES RÉPONDANTS SELON LEUR DURÉE DE MANDAT



LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT

DES ÉLUS SOUVENT RETRAITÉS, TRÈS IMPLIQUÉS, AVANT TOUT À L'ÉCOUTE DE LEURS ADMINISTRÉS

Les maires et présidents d'intercommunalités du Loir-et-Cher sont pour **plus des deux tiers retraités (67 %)**. A l'inverse **28 % des élus ont fait savoir qu'ils exercent une activité professionnelle en parallèle à leur mandat**. Il est à noter que **5 % des personnes ont dit être sans activité déclarée**. Un quart n'a pas répondu à cette question.

Pris dans le tourbillon de la vie publique, **les élus ne comptent pas leurs heures**. Ils consacrent **en moyenne 29 heures par semaine à leurs fonctions électives**. Un tiers n'hésite pas à y passer au moins 35 heures, et même pour 13 % d'entre eux, 50 heures et plus, un quasi sacerdoce.

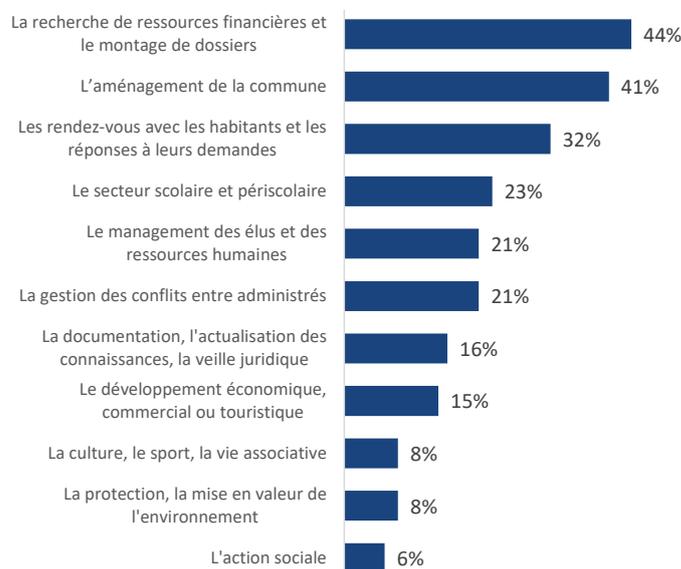
Si l'édile à la tête d'une commune ou d'un EPCI doit traiter tous types de dossiers, il en est trois qui mobilisent le temps et l'énergie de chacun. Arrivent au premier et deuxième rang **la recherche de ressources financières et l'aménagement de leur commune**. La relation de plus en plus consumériste et individualiste qu'entretiennent les administrés avec leurs élus pèse très fortement sur l'activité de ces derniers. C'est une tâche qui accapare une grande part de leur temps, qu'il s'agisse des **rencontres avec leurs concitoyens** ou de la **gestion des conflits entre administrés et la résolution de problèmes individuels**, parfois au détriment de l'intérêt général. Parmi les autres domaines d'action prioritaires ou chronophages figurent **le management des élus et des services** (dans les petites communes, les « services sont réduits à l'essentiel ») et le développement économique et touristique, ainsi que le secteur scolaire.

UNE FONCTION QUI EXIGE DE PLUS EN PLUS DE TEMPS ET D'ENGAGEMENT, DE TECHNICITÉ ET DE POLYVALENCE

Au fil des années et des lois de décentralisation ou d'organisation territoriale, de nouvelles collectivités se sont créées, entraînant des transferts de compétences. De ce fait, **une partie de plus en plus importante des journées de travail des élus se déroule dans la communauté de communes, d'agglomération ou le syndicat dont ils sont membres**, au détriment du temps passé dans leur commune elle-même. Ce qui donne **l'impression extrêmement forte aux maires d'être dépossédés d'une grande partie de leur pouvoir de décision**, le centre de ce dernier s'étant déplacé, et accroît le nombre de réunions. **Le temps passé en réunions**, qu'ils estiment être parfois redondantes et inutiles, est justement l'une des difficultés que déplorent fortement les élus.

Tous s'accordent à dire qu'ils souffrent en premier lieu de la **complexité et la lourdeur de l'arsenal administratif** auquel ils sont confrontés, et de son corollaire, une incessante production réglementaire. Face à cette inflation normative, la majorité d'entre eux ont le sentiment que la grande technicité des dossiers qu'ils ont à traiter **requiert une multiplicité de compétences qui les effraie**. Tout ceci **rend l'exercice de leur mandat de plus en plus complexe** comme ils sont nombreux à le reconnaître. **Les élus plaident pour un allègement des contraintes normatives** qui pèsent sur leurs collectivités et les privent de toutes marges de manœuvre.

TÂCHES MOBILISANT LE PLUS LES ÉLUS

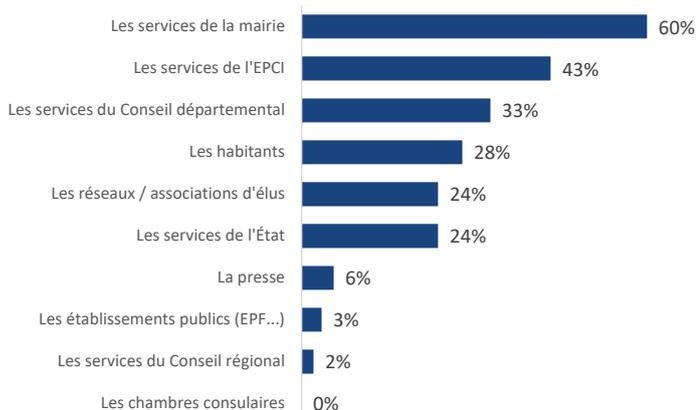


DIFFICULTÉS AUXQUELLES SONT CONFRONTÉS LES ÉLUS

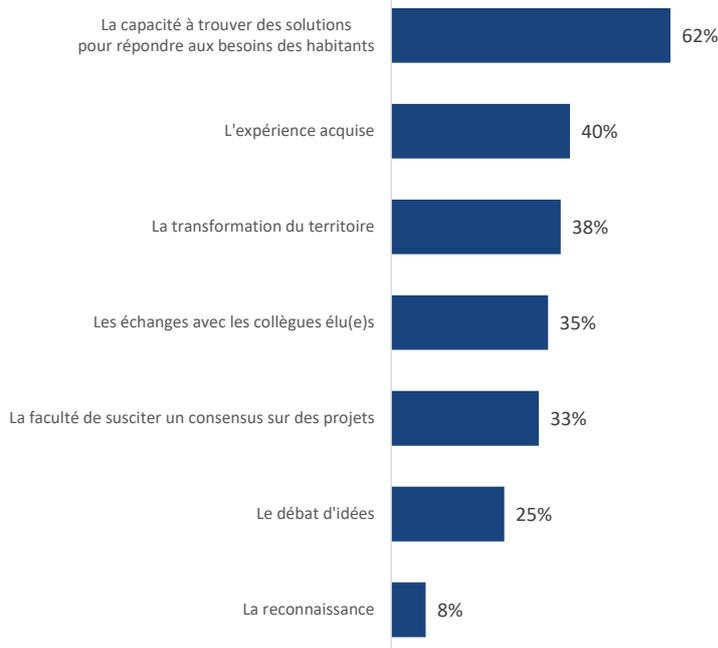


La demande sociale s'est radicalement transformée. Les administrés sont certes devenus des citoyens actifs qui veulent participer, mais ils sont avant tout des **usagers** viscéralement attachés à leurs droits, **très exigeants** sur la qualité des prestations fournies par les élus qu'ils ont portés au pouvoir. Certains de ces derniers soulignent « l'égoïsme » des administrés, qui restent souvent « insatisfaits », quelle que soit la décision prise. **La multiplication des conflits de voisinage est un fait que les élus dénoncent en masse.** Conflits qui malgré les médiations des élus et des services de l'État restent parfois sans solution. Ils ne semblent pas cependant souffrir d'un manque de considération de la part de leurs administrés.

RELAIS MOBILISÉS PAR LES ÉLUS



CE QUI PARAÎT LE PLUS INTÉRESSANT AUX ÉLUS DANS L'EXERCICE DE LEUR MANDAT



DES SERVICES MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUUX FORTEMENT MOBILISÉS

Les élus sont aujourd'hui obligés de traiter une multiplicité croissante de sujets, souvent dans une responsabilité partagée avec d'autres institutions. La complexité des enjeux auxquels ils font face les oblige à devenir de plus en plus des chasseurs de compétences. **Les accompagnent en premier lieu les services municipaux et communautaires, puis ceux du Département.** Les élus font également appel à des acteurs extérieurs comme les habitants ou les associations d'élus. Ils sollicitent aussi les services de l'État (1 répondant sur 4). Confrontés à de nombreuses difficultés, **les maires déplorent cependant de ne pas être entendus du pouvoir central**, qu'il s'agisse d'urbanisme, de difficultés financières, des problèmes récurrents que pose le stationnement, souvent illicite, de personnes appartenant à la communauté des Gens du voyage. Une majorité des répondants déclare n'avoir que très rarement le Conseil régional et jamais les Chambres consulaires comme relais.

AIDER LES AUTRES, LEITMOTIV ET PREMIÈRE DES SATISFACCTIONS

Fort heureusement, **la fonction électorale apporte encore de grandes satisfactions**, au premier rang desquelles figure, sans surprise, la capacité à répondre aux attentes des habitants. La transformation de leur ville ou village est pour tous un motif de contentement, comme le consensus qu'ils parviennent à obtenir autour des projets qu'ils portent. Les élus sont en effet **tous habités par cette envie de servir leurs concitoyens et l'intérêt collectif, le cœur de leur engagement.**

Ils insistent également sur l'intérêt des débats d'idées et **échanges avec leurs collègues élus.** Cette pratique collaborative est essentielle pour partager expériences et réflexions.

L'expérience acquise apparaît justement **primordiale** pour nombre d'entre eux.

Lorsque l'on demande aux élus de parler de **leurs plus belles réalisations**, nombreux sont ceux qui évoquent **des projets structurants**, qui concourent à améliorer la vie quotidienne de leurs administrés et le bien vivre ensemble : redynamisation des cœurs de village et des centres bourgs, opérations de voirie destinées notamment à la sécurisation des déplacements ou à l'amélioration de l'accessibilité des espaces et bâtiments publics, valorisation des espaces / équipements publics.

Parvenir à créer de nouveaux emplois en attirant des entreprises, maintenir ou développer le commerce de proximité et les services publics locaux représentent également des actions dont ils sont très fiers. Il en va de même pour l'entretien ou la valorisation du patrimoine communal.

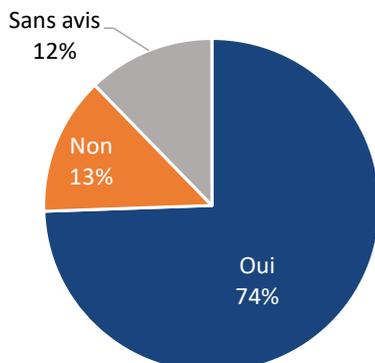
Autre motif de contentement, et non des moindres, la prouesse que certains sont parvenus à réaliser : la maîtrise ou l'amélioration des finances de la ville, sans pour autant recourir à la hausse de la fiscalité locale.

L'attention portée aux personnes âgées et la création d'équipements permettant de rendre un territoire plus attractif aux yeux des jeunes couples voulant s'y installer comptent également beaucoup pour des élus qui n'hésitent pas à porter de lourds projets tels la construction d'EPHAD ou de groupes scolaires. **Les maires sont conscients de demeurer le premier maillon de la cohésion sociale. Et la relation qu'ils parviennent à créer et à entretenir avec leurs administrés demeure primordiale.**

Un certain nombre d'élus se félicite d'avoir réussi à mener à bien leurs projets malgré des budgets contraints et sans obérer les finances de leur collectivité. D'autres se réjouissent d'avoir pu construire des équipements structurants dans le cadre d'un regroupement intercommunal.

L'ORGANISATION TERRITORIALE

EXISTE-T-IL TROP DE STRATES ADMINISTRATIVES ?



UNE ARCHITECTURE ADMINISTRATIVE INADAPTÉE, LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET LA RÉGION DANS LE VISEUR

Le « métier » de maire a changé. Il est loin le temps où ses seuls interlocuteurs étaient la Préfecture (ou les services de l'État) et le Département. Entre ces deux échelons se sont au fil des années glissées intercommunalité, agglomération... **Un redécoupage administratif que 74 % des élus jugent inapproprié.**

Si les édiles du Loir-et-Cher sont unanimes à dénoncer le mille-feuille administratif qui existe sur le territoire, **leurs avis divergent sur les strates superflues.**

Sont principalement visés **les syndicats de pays et autres syndicats intercommunaux et les régions.** Il est notamment reproché aux syndicats de pays de manquer de lisibilité (« Quel est vraiment leur rôle ? ») et d'avoir un fonctionnement trop complexe ; ils éloignent des régions plus qu'ils n'en rapprochent. Si l'utilité du département n'est pas remise en cause, celle de la région l'est par beaucoup, pour lesquels elle apparaît trop lointaine et peu au fait des problèmes quotidiens des petites communes.

Les **communes nouvelles sont pour quelques-uns préférables aux communautés de communes ou d'agglomération.** Ces dernières sont jugées trop éloignées du milieu rural, de taille excessive, aux préoccupations avant tout financières, peu enclines à la solidarité entre communes membres, n'étant pas parvenues à une mutualisation réussie des services et des moyens... D'autres élus ne voient aucun intérêt dans la création des communes nouvelles, trop complexes à créer et à gérer.

UN PARTAGE DE COMPÉTENCES ILLISIBLE

Le débat sur l'organisation territoriale est récurrent en France. Dans le cadre de la décentralisation, un transfert des compétences administratives de l'État vers les collectivités territoriales s'est opéré et les compétences des différentes collectivités se sont entrecroisées, complétées et enchevêtrées.

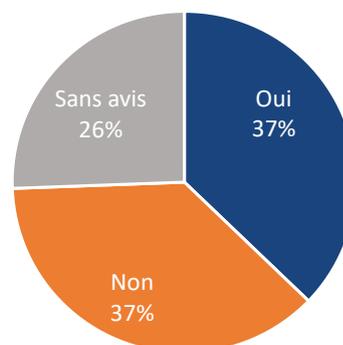
QUELLES SONT LES STRATES ADMINISTRATIVES INUTILES ?



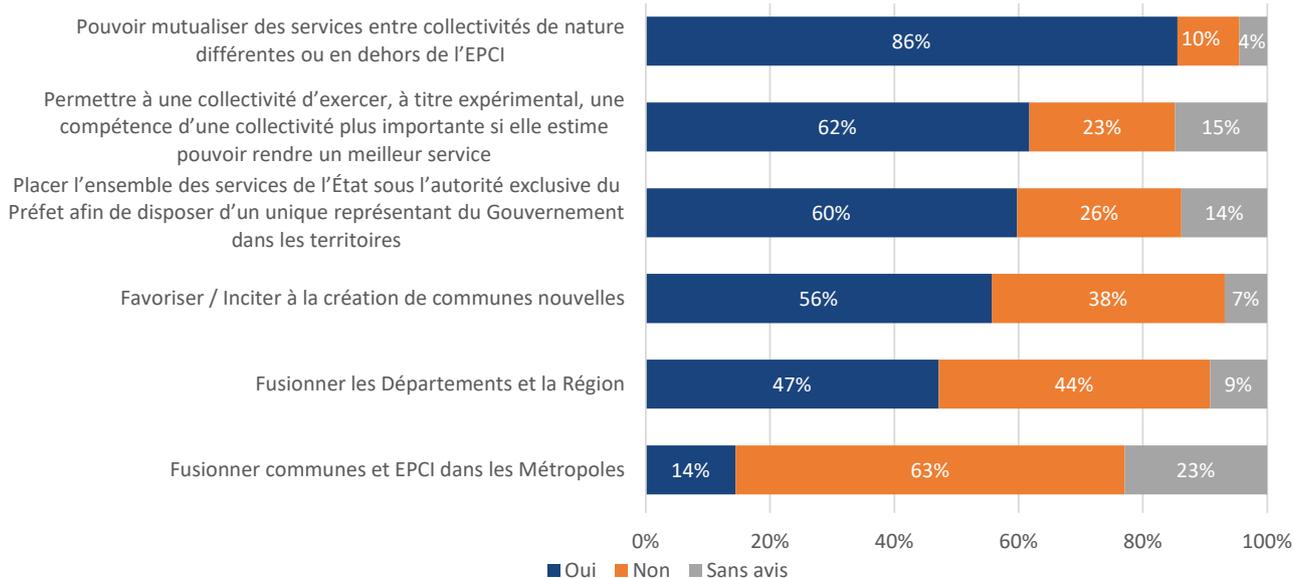
C'est ce que dénoncent beaucoup de répondants, bien que **partagés** sur la pertinence de la répartition des compétences entre les collectivités. Ils sont aussi nombreux à ne pas faire part de leur position sur ce sujet (26 % des répondants).

Ils regrettent de façon globale de voir leur commune dépossédée de ses attributions historiques, avec notamment une **remise en cause du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement.** Le **rejet de la loi NOTRe** apparaît manifeste puisqu'aux yeux des élus elle **prive les communes de leur pouvoir d'action.** Les critiques portent également sur la complexité et le chevauchement de la **répartition des compétences,** entraînant des « doublons », « des délais qui sont plus longs et un service moins bien rendu », le tronçonnage des responsabilités qui ne sont plus « lisibles », le manque de mutualisation et de solidarité entre collectivités.

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE COLLECTIVITÉS EST-ELLE PERTINENTE ?



CEs PROPOSITIONS POURRAIENT-ELLES CONTRIBUER À AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ?



CLARIFIER LES RESPONSABILITÉS, RENDRE LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES OPTIONNELS, REDONNER DU POIDS AUX COMMUNES

Une partie des élus interrogés ne se prononce pas sur les suggestions qui leur étaient proposées pour améliorer le fonctionnement des collectivités locales : entre 4 et 23 % d'entre eux selon les questions n'ont pas souhaité répondre.

La possibilité de **pouvoir mutualiser les services entre collectivités de nature différente est plébiscitée** par les répondants à la question. Figurent parmi les mesures jugées intéressantes la possibilité donnée une collectivité d'exercer, à titre expérimental, une compétence d'une collectivité plus importante si elle estime pouvoir rendre un meilleur service, ainsi que l'incitation à créer des communes nouvelles, mais aussi le placement de l'ensemble des services de l'État sous l'autorité exclusive du Préfet afin de disposer d'un unique représentant du Gouvernement dans les territoires. L'idée de fusionner la région et les départements qui la composent suscite des opinions davantage partagées, tandis que la possibilité de fusionner communes et EPCI dans les métropoles ne semble pas présenter d'intérêt.

D'autres préconisent :

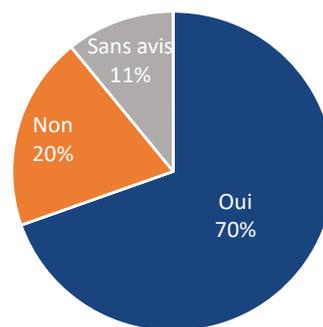
- de simplifier l'appareil administratif et normatif ;
- de redonner du poids aux communes, premier échelon de notre pays, vers qui tout citoyen se tourne en premier lieu. Les maires sont « les plus compétents pour connaître leur commune » ;
- d'attribuer l'ensemble de la compétence à une même entité ;
- de revoir le partage des compétences entre les collectivités (rendre aux communes les services à la population et réserver à l'intercommunalité les fonctions stratégiques, laisser aux communes les tâches qu'elles sont en mesure d'assumer) ;
- d'améliorer rapidement la territorialisation des compétences.

Les élus souhaitent majoritairement (**70 %**) que **les compétences «eau» et «assainissement» soient des compétences optionnelles pour les communautés de communes mais aussi pour les communautés d'agglomération**. Ils remettent ainsi en cause un volet important de la loi NOTRe qui prévoit le transfert obligatoire de ces compétences aux communautés de communes et d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020, même si un dispositif dérogatoire perdure jusqu'en 2026.

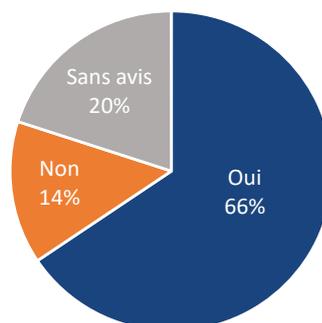
66 % de ceux qui se sont exprimés pensent qu'il **conviendrait de légiférer sur la gouvernance des EPCI** (institution et rôle du conseil/conférence des maires, conditions de recherche d'un accord local avec une meilleure représentation des communes de taille intermédiaire...). Mais un grand nombre des élus questionnés n'émet aucun avis sur cette question ou ne donne aucune réponse.

La majorité des élus s'est exprimée (63 % des répondants) aussi sur la **nécessité de revenir sur une des orientations de la loi NOTRe qui vise à réduire le nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes à l'horizon 2020**.

LES COMPÉTENCES «EAU» ET «ASSAINISSEMENT» DOIVENT-ELLES ÊTRE OPTIONNELLES POUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES MAIS AUSSI POUR LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ?



CONVIENDRAIT-IL DE LÉGIFÉRER SUR LA GOUVERNANCE DES EPCI ?



LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS

DES RESSOURCES FONDUES COMME NEIGE AU SOLEIL ...

Les répondants s'inquiètent à 80 % de la situation financière de leur collectivité dont les moyens se réduisent drastiquement. 19 % estiment que les ressources financières dont ils disposent n'ont pas évolué. Une infime part des élus du département pense que ces dernières se sont accrues.

82 % des répondants annoncent qu'aujourd'hui la capacité d'action financière de la collectivité dont ils ont la charge est insuffisante.

... PAR LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

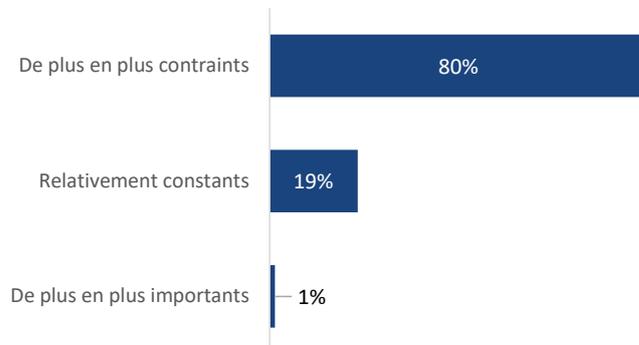
Les élus attribuent la dégradation de la santé financière de la collectivité dont ils ont la charge en premier lieu à **la réduction des concours financiers de l'État**, puis au **développement des contraintes réglementaires et normatives** et enfin aux effets de la conjoncture économique.

Viennent ensuite l'évolution des concours financiers d'autres collectivités ou organismes et les effets de la mutualisation ou de la fusion des collectivités. L'évolution démographique du territoire ou les choix antérieurs de la collectivité n'ont pas un impact marquant aux yeux des élus.

... ET LA DISPARITION DE LA TAXE D'HABITATION

Beaucoup d'élus **remettent en question le bien-fondé de la suppression de la taxe d'habitation** qui nuit gravement à l'autonomie financière des communes. La taxe d'habitation est même perçue comme **le seul impôt admis par les administrés qui voient comment ils en bénéficient directement**. Un grand nombre suggère de la remplacer par une dotation d'État ou l'affectation d'une part d'un impôt existant. En filigrane sourd la critique d'un État dont le désengagement va croissant, tout en manifestant la volonté de transférer aux collectivités toujours plus de responsabilités nouvelles sans moyens supplémentaires, voire avec des moyens en baisse. **Est également perceptible la déception des élus qui se sentent de plus en plus écartés des instances de concertation et de dialogue.**

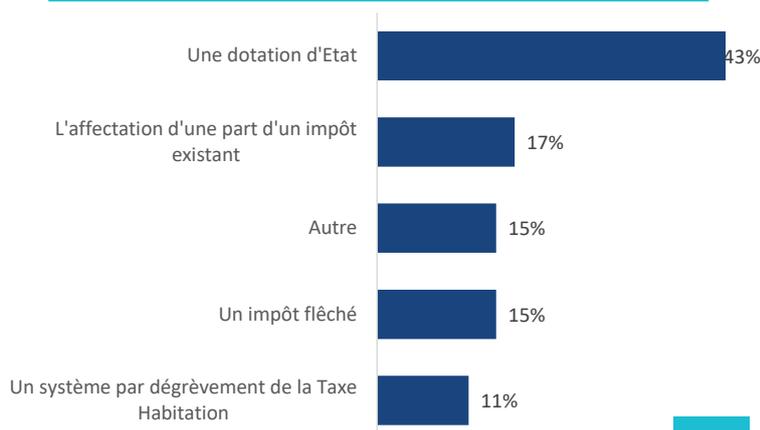
COMMENT APPARAISSENT AUJOURD'HUI LES MOYENS FINANCIERS DES COLLECTIVITÉS ?



FACTEURS SEMBLANT, AUX YEUX DES ÉLUS, AVOIR EU LE PLUS DE CONSÉQUENCES SUR LES MOYENS DE LEUR COLLECTIVITÉ

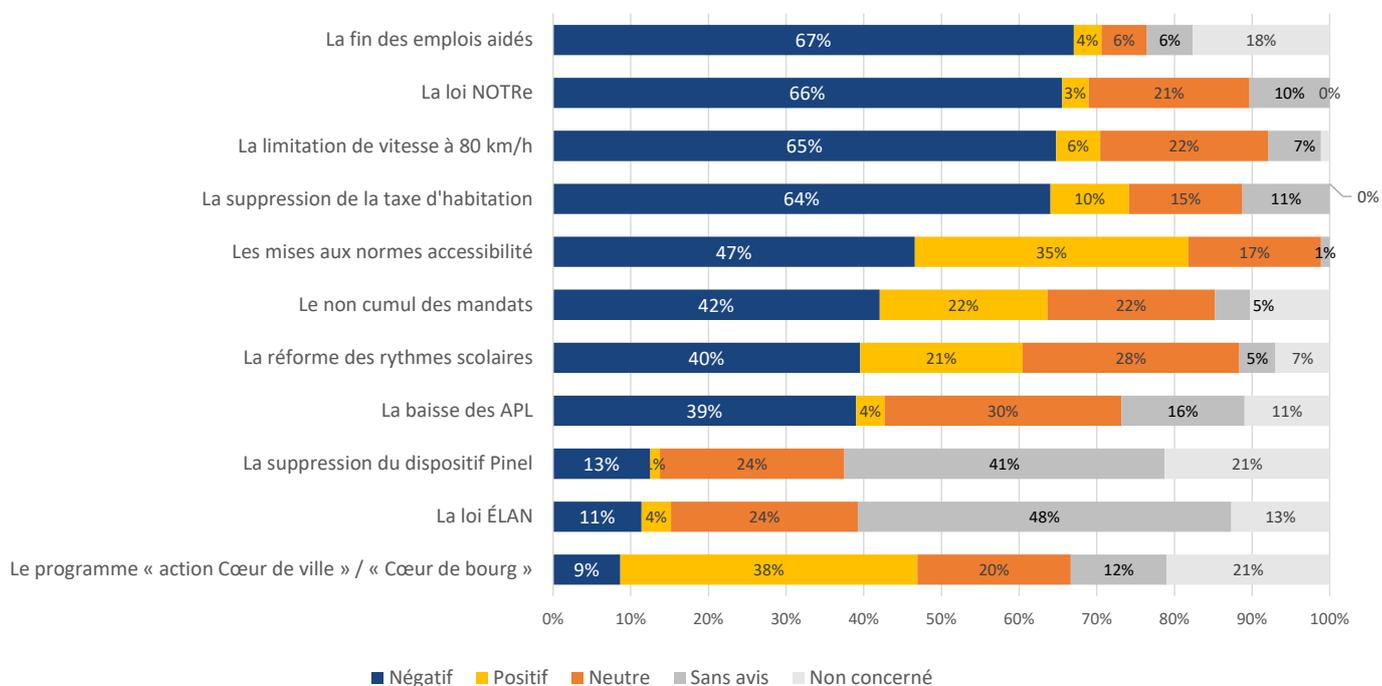


PAR QUOI REMPLACER LA TAXE D'HABITATION ?



LES POLITIQUES PUBLIQUES

IMPACT DES DÉCISIONS RÉCENTES DE L'ÉTAT SUR LE TERRITOIRE



DE NOMBREUSES MESURES GOUVERNEMENTALES REMISES EN CAUSE

Les élus du département ont été questionnés sur la pertinence des politiques publiques menées actuellement. Ils posent sur ces dernières un regard assez sombre et critique.

Ils estiment en effet que la plupart des décisions prises récemment par l'État sont peu efficaces et ont un impact négatif sur leur territoire.

La limitation de vitesse à 80 km/h est la mesure la plus critiquée. Viennent juste derrière la **loi NOTRe**, qui à leurs yeux remet en cause les fondements de la libre administration des communes, **la fin des emplois aidés et la suppression de la taxe d'habitation** qui met fin à l'autonomie fiscale des communes. Une frange significative des élus estime que la réforme des rythmes scolaires et le non cumul des mandats ont des répercussions dommageables pour leur territoire.

Le programme « action Cœur de ville » / « Cœur de bourg » est la seule mesure gouvernementale qui recueille un écho favorable. La mise en accessibilité des équipements publics suscite presque autant d'éloges que de critiques.

EN DEMANDE D'UN SOUTIEN RENFORCÉ DE L'ÉTAT ET DES EPCI

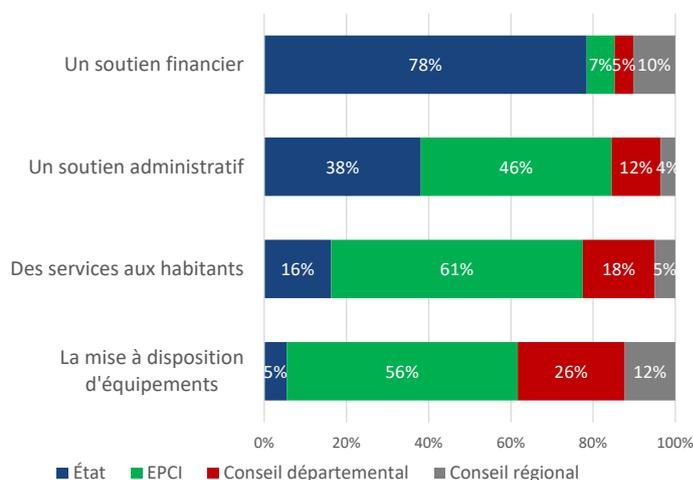
Les élus attendent principalement de l'État un soutien financier et administratif.

Leurs regards se tournent vers les EPCI pour qu'ils leur portent

assistance en matière de services aux habitants, d'aide administrative et de mise à disposition d'équipements.

Si le Conseil départemental est évoqué comme un partenaire en matière de services aux habitants et de mise à disposition d'équipements, les maires n'attendent en revanche que peu de choses du Conseil régional.

CE QUE LES ÉLUS ATTENDENT EN PRIORITÉ DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS



DES PROCÉDURES PUBLIQUES MAL ADAPTÉES

Les répondants attendent que la plupart des procédures publiques en vigueur soient revisitées pour améliorer l'action publique des collectivités.

Au premier rang de celles-ci prend place la recherche de financement. Beaucoup d'élus appellent de leurs vœux la création d'un guichet unique pour **les aider dans le maquis des aides mobilisables** ou la mise en place d'un organisme centralisateur des différents financements qui peuvent être obtenus. Les financements existants demeurent méconnus, difficiles à identifier, d'où la nécessité pour certains de créer des vade-mecum ou guichets thématiques. D'autres plaident pour une **simplification du montage financier des projets** portés par les collectivités, une meilleure coordination entre les financeurs, ou encore la possibilité de plaider et expliciter leurs dossiers de vive voix au lieu du dépôt d'un dossier papier.

L'articulation des documents d'urbanisme pose problème. Elle est trop complexe pour les petites collectivités qui n'ont pas les ressources techniques et financières nécessaires. La finalité des documents est peu lisible et le tout produit un appareil qui semble bloquer certaines communes dans leur évolution et leurs projets.

La **procédure des marchés publics** est jugée trop contrai-

gnante, voire absurde, et trop complexe, surtout pour les petites communes. Nombre d'élus pensent que les règles qui prévalent aux marchés publics sont préjudiciables aux petites entreprises locales qui souhaiteraient y répondre. Plus de souplesse, une simplification des règles et un abaissement des seuils sont demandés.

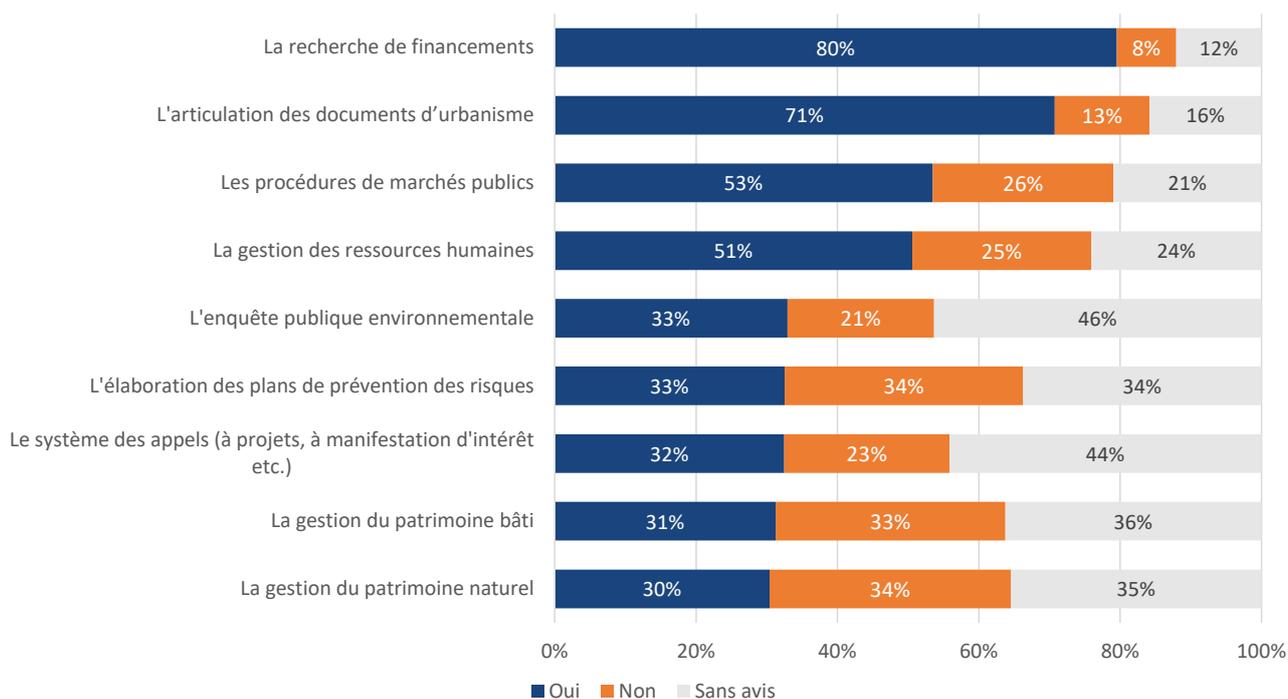
L'élaboration du **plan de prévention des risques est trop lourd pour les finances des petites communes**, et jugée parfois peu réaliste. Sa simplification et une clarification des rôles des différents acteurs concernés sont demandées.

La gestion du patrimoine naturel est également trop contrainte. Celle du patrimoine bâti est difficile pour les communes qui demandent plus d'aides, notamment pour le patrimoine inscrit à l'ISMH.

L'enquête publique environnementale est jugée trop lourde, inutile, coûteuse et source de blocages.

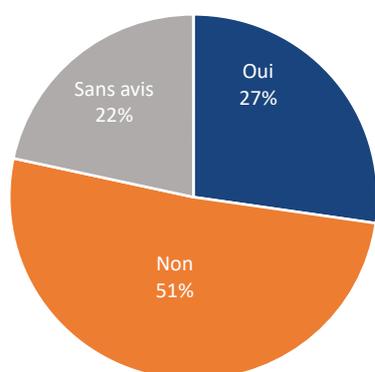
Les élus demandent également un assouplissement des règles prévalant à la gestion des **ressources humaines dans les collectivités territoriales**, pour notamment se rapprocher du privé, simplifier un ensemble trop complexe à manœuvrer, ou encore renforcer l'attractivité de la fonction publique et disposer d'une plus grande flexibilité. Certains demandent plus d'aide des centres de gestion, d'autres plus d'indépendance.

LES PROCÉDURES QUE LES ÉLUS SOUHAITERAIENT VOIR REVUES

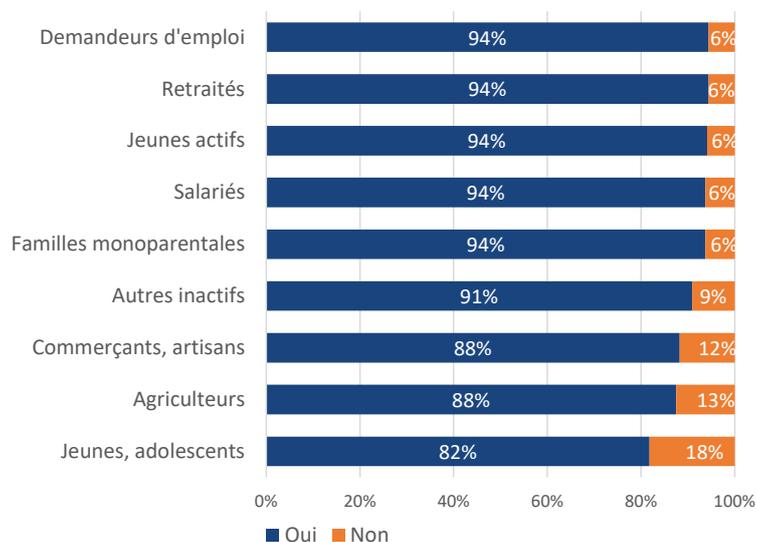


DÉCROCHAGE, UN CONSTAT ALARMANT DE CERTAINS ÉLUS

UN DÉCROCHAGE DU TERRITOIRE



CE DÉCROCHAGE A-T-IL UN IMPACT PARTICULIÈREMENT IMPORTANT SUR CERTAINES CATÉGORIES DE POPULATION ?



DES INÉGALITÉS TERRITORIALES

Un élu sur quatre s'alarme du décrochage de son territoire et des répercussions sociales que cela entraîne. Des inégalités de destin se creusent ainsi en raison du lieu de résidence. Sont plus spécifiquement touchées des communes rurales, aux confins nord et surtout est du département, éloignées des villes d'importance, ou sujettes à de lourdes difficultés économiques.

Les élus concernés n'hésitent pas à **déplorer l'abandon des communes rurales**, la disparition des services publics et des commerces de proximité, la désertification médicale, et un contexte économique dégradé : absence d'emplois, chômage, précarité sociale grandissante. Tout cela génère un **sentiment de délaissement chez les habitants** de ces territoires.

Les effets pernicieux **touchent toutes les catégories de la population** de ces communes à parts quasi identiques : les jeunes, les jeunes actifs, les retraités et les demandeurs d'emploi.

Sont souvent invoqués les effets négatifs de la loi NOTRe, une centralisation trop importante, un éloignement croissant des centres de décision, des préoccupations fortes tant des élus que des habitants...

Certains élus **demandent plus de solidarité** entre les territoires et les acteurs socio-économiques des zones concernées. Tous attendent que l'État, avec le concours des collectivités dans le respect de leurs compétences, garantisse un même niveau de service et d'équipement pour chaque territoire.

LA DÉMOCRATIE LOCALE

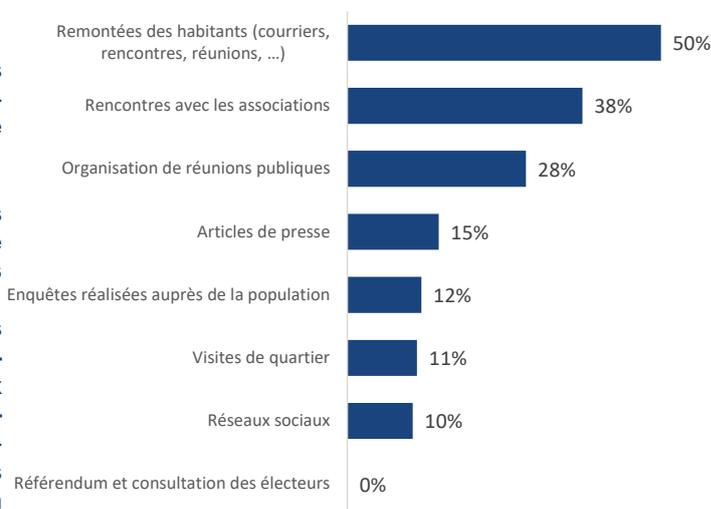
LES ÉCHANGES DIRECTS AVEC LA POPULATION PRIVILÉGIÉS

Il existe depuis quelques années une demande forte de citoyens qui souhaitent être davantage intégrés dans l'élaboration des décisions publiques. Les élus en sont conscients et tentent de répondre à cette aspiration par différents dispositifs.

Dans les petites communes, tout le monde se connaît et les contacts s'en trouvent facilités. Certains élus insistent sur cette proximité et la **nécessité de préserver et privilégier les contacts individuels directs**.

Parmi les méthodes utilisées se retrouvent ainsi les remontées des habitants, via divers canaux, les **rencontres avec les associations et les réunions publiques**. Le recours aux réseaux sociaux n'existe peu ou pas, en revanche la **presse municipale / intercommunale reste encore prisée**. Les élus sont assez peu à recueillir l'avis de la population lors de visites de quartiers. Aucun des élus ayant fait connaître leur réponse n'organise des référendum ou de consultation des électeurs.

MOYENS USITÉS POUR PRENDRE L'AVIS DE LA POPULATION

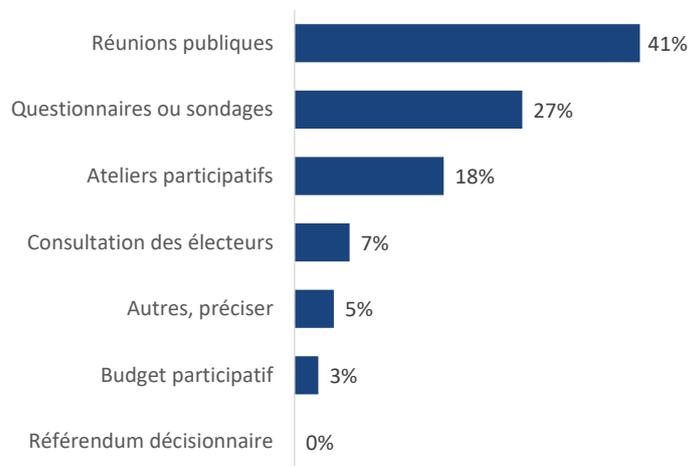


UNE PRATIQUE CONVENTIONNELLE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

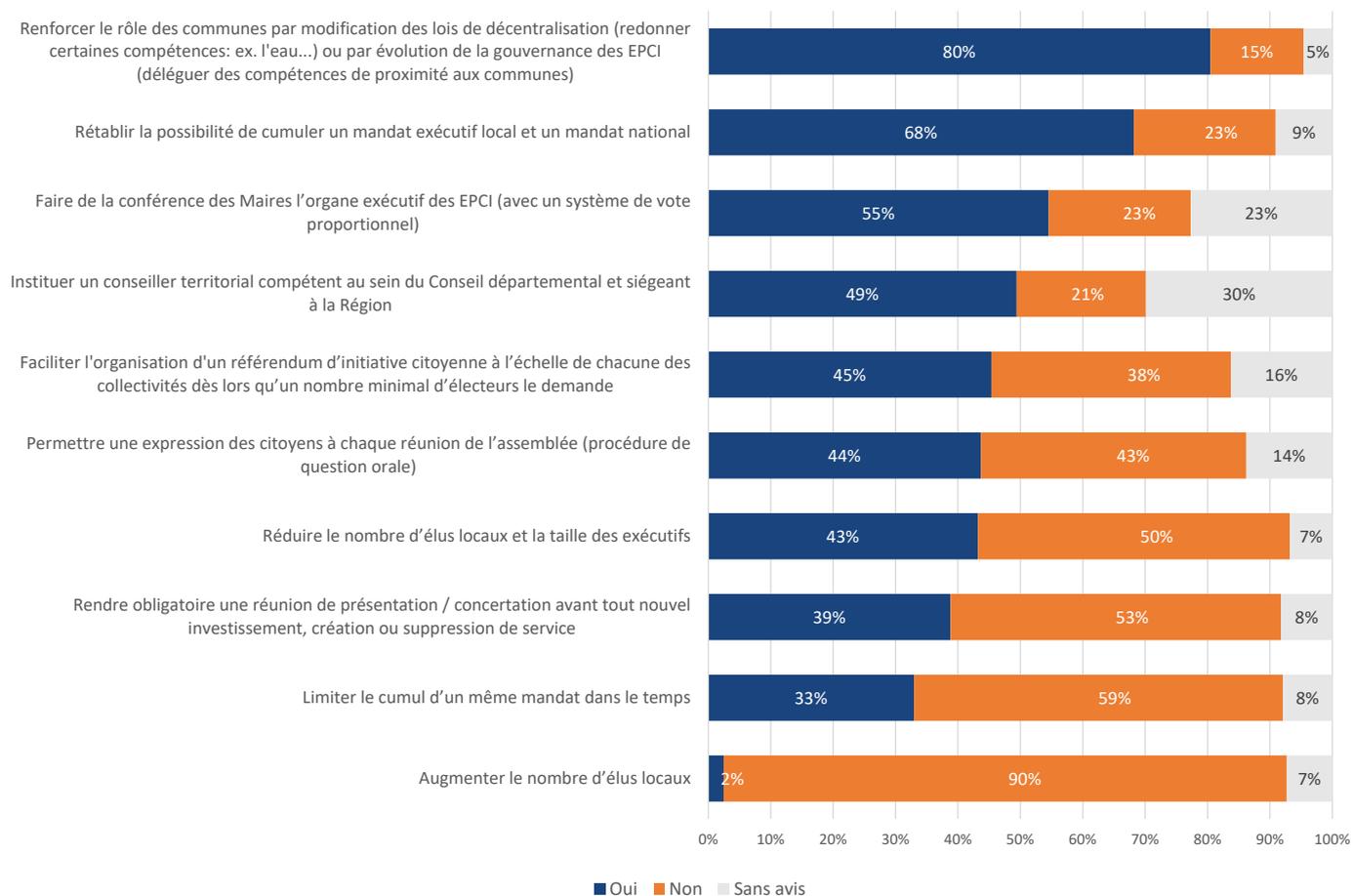
Les élus savent qu'ils ne peuvent difficilement s'affranchir d'une information voire d'une consultation de la population sur les projets qu'ils veulent faire aboutir. Ils sont bien conscients de la nécessité de ce travail d'information et de pédagogie destiné à apaiser les craintes et susciter l'adhésion, comme de la richesse de la coopération citoyenne. Les rapports avec les citoyens se sont transformés pour passer de la seule revendication à la participation. Pour autant, **leur approche reste très classique**. Malgré la diversité des outils à leur disposition, trois d'entre eux semblent avoir leur préférence.

Pour associer les citoyens à la prise de décision ou la gestion de la collectivité, les élus organisent en premier lieu des **réunions publiques, puis des questionnaires et sondages, et ensuite des ateliers participatifs**. Le recours au budget participatif reste marginal et le référendum participatif n'est pas usité.

LES MOYENS SUIVANTS SONT-ILS UTILISÉS POUR ASSOCIER LES CITOYENS À LA PRISE DE DÉCISION OU LA GESTION DE LA COLLECTIVITÉ ?



LES MESURES DE NATURE À AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA DÉMOCRATIE LOCALE



RENFORCER LE RÔLE DES COMMUNES, LA PREMIÈRE DES MESURES À PRENDRE

Le renforcement de la démocratie passe par l'amélioration des institutions qui sont à la base de la démocratie représentative, les maires et présidents d'EPCI en sont conscients.

La principale mesure à prendre à leurs yeux est de **renforcer le rôle des communes** en modifiant les lois de décentralisation et la gouvernance des EPCI.

Pour améliorer le fonctionnement des institutions et de la démocratie locale, ils préconisent également de **redonner aux élus la possibilité de cumuler un mandat exécutif local et un mandat national**, de conforter la gouvernance territoriale en faisant

de la **conférence des Maires l'organe exécutif des EPCI** et en instituant **un conseiller territorial** siégeant à la fois au département et à la région.

Les avis sont en revanche partagés sur différentes possibilités : les conséquences de la réduction du nombre d'élus locaux et de la taille des exécutifs, la limitation du cumul d'un même mandat dans le temps, l'obligation de tenir une réunion de concertation avant tout nouveau projet, le développement des questions orales devant les assemblées et la possibilité d'organiser un référendum d'initiative citoyenne.

CONCLUSION

ÉMANCIPER LES COLLECTIVITÉS LOCALES, SIMPLIFIER LES RÈGLES, AMÉLIORER L'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

Invités à formuler une seule suggestion pour renforcer la place de leur collectivité dans l'environnement institutionnel, **les propositions des élus** qui savent qu'ils restent le pilier fondamental de la démocratie décentralisée, se déclinent selon deux axes :

- améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux ;
- émanciper d'avantage les collectivités locales.

Certains préconisent une **refonte de leur statut**, en améliorant la sécurité pénale de l'élu, d'autres de développer la transparence en versant les indemnités en fonction des présences, ou de favoriser l'accès aux mandats électifs de ceux qui souhaitent poursuivre leur activité professionnelle en parallèle.

La majorité souhaite que leur soient donnés **un pouvoir et une liberté plus grands**, que leur commune devienne, ou redevienne **plus autonome**, notamment financièrement, avec des dotations plus importantes. Ils **rejettent les transferts de compétences obligatoires, charges nouvelles ou dépossession d'une certaine liberté d'action**, selon le sens où s'opère ce transfert. Ils évoquent tour à tour et en masse la **simplification des normes et règles** qui s'appliquent aux communes (la création d'un ministère de « la simplification administrative et du confort informatique » avec la participation d'élus de terrain est même suggérée).

Tous réclament une meilleure écoute par l'État, dont ils attendent d'être mieux entendus.

DES ÉLUS INDÉCIS

En mars 2020, communes et intercommunalités verront leurs équipes renouvelées. **Un tiers des élus**, pourtant à la fois satisfaits d'exercer leur mandat mais de plus en plus en difficulté par rapport aux attentes de leurs administrés et dans leur relation avec l'État, **ne savent pas encore s'ils se représenteront. Un autre tiers a décidé qu'il ne se représentera pas. Un sur trois seulement sait déjà qu'il battra campagne...**

VOLONTÉ DE SE REPRÉSENTER EN 2020 ?

